AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO LAS-0007-19

AVIS PUBLIC vous est donné que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 3 juillet 2012, le règlement suivant

LAS-0007-19 Règlement amendant le règlement LAS-0007 établissant les tarifs.

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 55, avenue Dupras, LaSalle, durant les heures de bureau.

Ce règlement entre en vigueur en date de la présente.

DONNÉ À LASALLE, ce 12 juillet 2012.

Marc Morin
Secrétaire d'arrondissement

NOTICE OF COMING INTO EFFECT OF BYLAW NO. LAS-0007-19

PUBLIC NOTICE is hereby given that the LaSalle Borough Council has adopted on July 3rd 2012, the following Bylaw:

LAS-0007-19 Bylaw amending Bylaw LAS-0007 establishing fees.

This Bylaw may be obtained at the office of the Secrétaire d'arrondissement, located at 55, avenue Dupras, LaSalle, during business hours.

This Bylaw takes effect as of this date.

GIVEN AT LASALLE, on July 12, 2012.

Marc Morin Secrétaire d'arrondissement